

AR PREFECTURE

006-210600920-20170406-2017_11-DE
Reçu le 12/04/2017

FEUILLET N° 2017/17

Cachet et paraphe



J.M.

Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

Séance du 6 avril 2017**Délibération n° 2017-11**

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET COMMUNAL

Nombre de membres

En exercice : 15

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 14

Date de convocation : 31 mars 2017

Date d'affichage : 31 mars 2017

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille dix sept et le six avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Madame Nathalie DALMASSO, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Véronique OLLÉ, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENTS représentés : Olivier GUIDO, représenté par Jean-Marc RANCUREL, Manuela GALLY, représentée par Guy ANELLI.

ABSENT : Messieurs Wilfried SEGURA.

Secrétaire de séance : Monsieur Guy ANELLI.

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FRANCO, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Jean-Marc RANCUREL, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultat reportés		350 000.00		313 147.08		663 147.08
Opérations de l'exer	977 099.39	1 196 466.85	435 684.64	469 023.48	1 412 784.03	1 665 490.33
TOTAUX	977 099.39	1 546 466.85	435 684.64	782 170.56	1 412 784.03	2 328 637.41
Résultats de clôture		569 367.46		346 485.92		915 853.38
Restes à réaliser			175 260.00	106 284.00	175 260.00	106 284.00
TOTAUX CUMULES	977 099.39	1 546 466.85	610 944.64	888 454.56	1 588 044.03	2 434 921.41
Résultats définitifs		569 367.46		277 509.92		846 877.38

AR PREFECTURE

006-210600920-20170406-2017_11-DE
Regu le 12/04/2017

FEUILLET N° 2017/18

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 6 avril 2017

Délibération n° 2017-11

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016
DU BUDGET COMMUNAL**

Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Il est constaté que le compte administratif est en tout point conforme au compte de gestion.

Compte tenu de ses éléments, le Conseil Municipal, hors présence du Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FRANCO, après en avoir délibéré, prend acte des résultats de l'exercice 2016 et approuve le compte administratif tel qu'il est présenté.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL

AR PREFECTURE

006-210600920-20170406-2017_12-DE
Regu le 12/04/2017

FEUILLET N° 2017/19

Cachet et paraphe



J.M.R.

Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 6 avril 2017

Délibération n° 2017-12

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016
DU BUDGET COMMUNAL**

Nombre de membres

En exercice : 15
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0
Votants : 14

Date de convocation : 31 mars 2017

Date d'affichage : 31 mars 2017

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille dix sept et le six avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Madame Nathalie DALMASSO, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Véronique OLLÉ, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENTS représentés : Olivier GUIDO, représenté par Jean-Marc RANCUREL, Manuela GALLY, représentée par Guy ANELLI.

ABSENT : Messieurs Wilfried SEGURA.

Secrétaire de séance : Monsieur Guy ANELLI.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes 2016,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jean-Marc RANCUREL



AR PREFECTURE

006-210600920-20170406-2017_13-DE
Regu le 12/04/2017

FEUILLET N° 2017/20

Cachet et paraphe



SMC

Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 6 avril 2017

Délibération n° 2017-13

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2016
DU BUDGET COMMUNAL**

Nombre de membres

En exercice : 15
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0
Votants : 14

Date de convocation : 31 mars 2017

Date d'affichage : 31 mars 2017

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille dix sept et le six avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Madame Nathalie DALMASSO, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Véronique OLLÉ, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENTS représentés : Olivier GUIDO, représenté par Jean-Marc RANCUREL, Manuela GALLY, représentée par Guy ANELLI.

ABSENT : Messieurs Wilfried SEGURA.

Secrétaire de séance : Monsieur Guy ANELLI.

Après lecture du Compte Administratif de l'exercice 2016, statuant sur les résultats de l'exercice 2016 et constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 569 367,46 euros.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

- excédent reporté – section de fonctionnement (compte 002) 262 685,85 €
- virement à la section d'investissement (compte 1068) 306 681,61 €

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL



AR PREFECTURE

006-210600920-20170406-2017_14-DE
Regu le 12/04/2017

FEUILLET N° 2017/21

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 6 avril 2017

Délibération n° 2017-14

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION ANNEE 2017

Nombre de membres

En exercice : 15
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0
Votants : 14

Date de convocation : 31 mars 2017

Date d'affichage : 31 mars 2017

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille dix sept et le six avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Madame Nathalie DALMASSO, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Véronique OLLÉ, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENTS représentés : Olivier GUIDO, représenté par Jean-Marc RANCUREL, Manuela GALLY, représentée par Guy ANELLI.

ABSENT : Messieurs Wilfried SEGURA.

Secrétaire de séance : Monsieur Guy ANELLI.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer pour l'année 2017 les taux d'imposition des taxes directes locales.

Il rappelle que le produit fiscal attendu concernant les Taxes d'Habitation, Foncière (bâtie) et Foncière (non bâtie) contribue à l'équilibre du budget de la commune.

Le Maire propose de porter les taux d'imposition pour l'année 2017 à :

Taxe d'Habitation	13,26 %
Taxe Foncière (bâtie)	8,80 %
Taxe Foncière (non bâtie)	27,58 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter lesdits taux d'imposition tels qu'énoncés ci-dessus.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL



AR PREFECTURE

006-210600920-20170406-2017_15-DE
Regu le 12/04/2017

FEUILLET N° 2017/22

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 6 avril 2017

Délibération n° 2017-15

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2017

Nombre de membres

En exercice : 15
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0
Votants : 14

Date de convocation : 31 mars 2017

Date d'affichage : 31 mars 2017

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille dix sept et le six avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Madame Nathalie DALMASSO, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Véronique OLLÉ, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENTS représentés : Olivier GUIDO, représenté par Jean-Marc RANCUREL, Manuela GALLY, représentée par Guy ANELLI.

ABSENT : Messieurs Wilfried SEGURA.

Secrétaire de séance : Monsieur Guy ANELLI.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Considérant le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2016 adoptés dans la présente séance du Conseil Municipal,

Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter le résultat de 2016 s'élevant à 569367,46 euros à la section de fonctionnement pour un montant de 262 685,85 euros (compte 002) et à la section d'investissement (compte 1068) pour un montant de 306 681,61 euros.

Précise que le budget principal 2017 s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant global de 2 945 258,01 euros (fonctionnement et investissement).

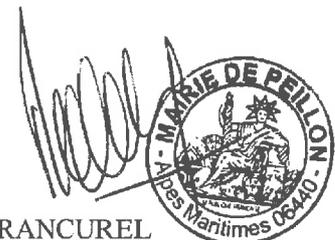
Le Conseil Municipal,

Décide d'adopter le Budget Primitif 2017 de la Commune arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux annexés présentant chapitre par chapitre le budget principal.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL



AR PREFECTURE

006-210600920-20170406-2017_16-DE
Reçu le 12/04/2017

FEUILLET N° 2017/23

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON**Séance du 6 avril 2017****Délibération n° 2017-16**

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016
DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Nombre de membres

En exercice : 15

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 14

Date de convocation : 31 mars 2017

Date d'affichage : 31 mars 2017

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille dix sept et le six avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Madame Nathalie DALMASSO, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Véronique OLLÉ, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENTS représentés : Olivier GUIDO, représenté par Jean-Marc RANCUREL, Manuela GALLY, représentée par Guy ANELLI.

ABSENT : Messieurs Wilfried SEGURA.

Secrétaire de séance : Monsieur Guy ANELLI.

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FRANCO, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 du budget annexe eau et assainissement dressé par Jean-Marc RANCUREL, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultat reportés		4 433.35		6 560.77		10 994.12
Opérations de l'exerc.	109 757.51	111 452.14	46 513.69	216 489.03	156 271.20	327 941.17
TOTAUX	109 757.51	115 885.49	46 513.69	223 049.80	156 271.20	338 935.29
Résultats de clôture		6 127.98		176 536.11		182 664.09
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	109 757.51	115 885.49	46 513.69	223 049.80	156 271.20	338 935.29
Résultats définitifs		6 127.98		176 536.11		182 664.09

AR PREFECTURE

006-210600920-20170406-2017_16-DE
Reçu le 12/04/2017

FEUILLET N° 2017/24

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 6 avril 2017

Délibération n° 2017-16

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016
DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Il est constaté que le compte administratif est en tout point conforme au compte de gestion.

Compte tenu de ses éléments, le Conseil Municipal, hors présence du Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FRANCO, après en avoir délibéré, prend acte des résultats de l'exercice 2016 et approuve le compte administratif tel qu'il est présenté.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL

AR PREFECTURE

006-210600920-20170406-2017_17-DE
Regu le 12/04/2017

FEUILLET N° 2017/25

Cachet et paraphe



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 6 avril 2017

Délibération n° 2017-17

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016
DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Nombre de membres

En exercice : 15
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0
Votants : 14

Date de convocation : 31 mars 2017

Date d'affichage : 31 mars 2017

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille dix sept et le six avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Madame Nathalie DALMASSO, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Véronique OLLÉ, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENTS représentés : Olivier GUIDO, représenté par Jean-Marc RANCUREL, Manuela GALLY, représentée par Guy ANELLI.

ABSENT : Messieurs Wilfried SEGURA.

Secrétaire de séance : Monsieur Guy ANELLI.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes 2016,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jean-Marc RANCUREL



AR PREFECTURE

006-210600920-20170406-2017_18-DE
Reçu le 12/04/2017

FEUILLET N° 2017/26

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 6 avril 2017

Délibération n° 2017-18

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2016
DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Nombre de membres

En exercice : 15

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 14

Date de convocation : 31 mars 2017

Date d'affichage : 31 mars 2017

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille dix sept et le six avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Madame Nathalie DALMASSO, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Véronique OLLÉ, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENTS représentés : Olivier GUIDO, représenté par Jean-Marc RANCUREL, Manuela GALLY, représentée par Guy ANELLI.

ABSENT : Messieurs Wilfried SEGURA.

Secrétaire de séance : Monsieur Guy ANELLI.

Après lecture du Compte Administratif de l'exercice 2016, statuant sur les résultats de l'exercice 2016 et constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 6 127,98 euros.

Le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité du résultat à la section de fonctionnement (compte 002).

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL

AR PREFECTURE

006-210600920-20170406-2017_19-DE
Reçu le 12/04/2017

FEUILLET N° 2017/27

Cachet et paraphe



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 6 avril 2017

Délibération n° 2017-19

VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2017

Nombre de membres

En exercice : 15
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0
Votants : 14

Date de convocation : 31 mars 2017

Date d'affichage : 31 mars 2017

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille dix sept et le six avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Madame Nathalie DALMASSO, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Véronique OLLÉ, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENTS représentés : Olivier GUIDO, représenté par Jean-Marc RANCUREL, Manuela GALLY, représentée par Guy ANELLI.

ABSENT : Messieurs Wilfried SEGURA.

Secrétaire de séance : Monsieur Guy ANELLI.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Considérant le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2016 adoptés dans la présente séance du Conseil Municipal,

Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter le résultat de 2016 s'élevant à 6 127,98 euros à la section de fonctionnement (compte 002)

Précise que le budget principal 2017 s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant global de 386 119,24 euros (fonctionnement et investissement).

Le Conseil Municipal,

Décide d'adopter le Budget Primitif 2017 de la Commune arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux annexés présentant chapitre par chapitre le budget principal.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thèle
06440 PEILLON**Séance du 6 avril 2017****Délibération n° 2017-20****VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016
DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE****Nombre de membres**

En exercice : 15

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 14

Date de convocation : 31 mars 2017

Date d'affichage : 31 mars 2017

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille dix sept et le six avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Madame Nathalie DALMASSO, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Véronique OLLÉ, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENTS représentés : Olivier GUIDO, représenté par Jean-Marc RANCUREL, Manuela GALLY, représentée par Guy ANELLI.

ABSENT : Messieurs Wilfried SEGURA.

Secrétaire de séance : Monsieur Guy ANELLI.

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FRANCO, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 du budget annexe cimetière dressé par Jean-Marc RANCUREL, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultat reportés		3 541.54	27 555.05		27 555.05	3 541.54
Opérations de l'exerc		1 000.05				1 000.05
TOTAUX		4 541.59	27 555.05		27 555.05	4 541.59
Résultats de clôture		4 541.59	27 555.05		23 013.46	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		4 541.59	27 555.05		27 555.05	4 541.59
Résultats définitifs		4 541.59	27 555.05		23 013.46	

AR PREFECTURE

006-210600920-20170406-2017_20-DE
Regu le 12/04/2017

FEUILLET N° 2017/29

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 6 avril 2017

Délibération n° 2017-20

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016
DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE**

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Il est constaté que le compte administratif est en tout point conforme au compte de gestion.

Compte tenu de ses éléments, le Conseil Municipal, hors présence du Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FRANCO, après en avoir délibéré, prend acte des résultats de l'exercice 2016 et approuve le compte administratif tel qu'il est présenté.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON**Séance du 6 avril 2017****Délibération n° 2017-21****APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016
DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE****Nombre de membres**En exercice : 15
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0
Votants : 14

Date de convocation : 31 mars 2017

Date d'affichage : 31 mars 2017

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille dix sept et le six avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Madame Nathalie DALMASSO, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Véronique OLLÉ, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENTS représentés : Olivier GUIDO, représenté par Jean-Marc RANCUREL, Manuela GALLY, représentée par Guy ANELLI.

ABSENT : Messieurs Wilfried SEGURA.

Secrétaire de séance : Monsieur Guy ANELLI.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes 2016,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL



AR PREFECTURE

006-210600920-20170406-2017_22-DE
Reçu le 12/04/2017

FEUILLET N° 2017/31

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 6 avril 2017

Délibération n° 2017-22

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2016
DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE**

Nombre de membres

En exercice : 15
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0
Votants : 14

Date de convocation : 31 mars 2017

Date d'affichage : 31 mars 2017

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille dix sept et le six avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Madame Nathalie DALMASSO, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Véronique OLLÉ, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENTS représentés : Olivier GUIDO, représenté par Jean-Marc RANCUREL, Manuela GALLY, représentée par Guy ANELLI.

ABSENT : Messieurs Wilfried SEGURA.

Secrétaire de séance : Monsieur Guy ANELLI.

Après lecture du Compte Administratif de l'exercice 2016, statuant sur les résultats de l'exercice 2016 et constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 4 541,59 euros.

Le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité du résultat à la section de fonctionnement (compte 002).

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL



AR PREFECTURE

006-210600320-20170406-2017_23-DE
Reçu le 12/04/2017

FEUILLET N° 2017/32

Cachet et paraphe



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 6 avril 2017

Délibération n° 2017-23

VOTE DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE 2017

Nombre de membres

En exercice : 15
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0
Votants : 14

Date de convocation : 31 mars 2017

Date d'affichage : 31 mars 2017

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille dix sept et le six avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Madame Nathalie DALMASSO, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Véronique OLLÉ, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENTS représentés : Olivier GUIDO, représenté par Jean-Marc RANCUREL, Manuela GALLY, représentée par Guy ANELLI.

ABSENT : Messieurs Wilfried SEGURA.

Secrétaire de séance : Monsieur Guy ANELLI.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Considérant le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2016 adoptés dans la présente séance du Conseil Municipal,

Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter le résultat de 2016 s'élevant à 4 541,59 euros à la section de fonctionnement (compte 002).

Le Conseil Municipal,

Décide d'adopter le Budget Primitif 2017 de la Commune arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux annexés présentant chapitre par chapitre le budget principal.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON**Séance du 6 avril 2017****Délibération n° 2017-24****MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS****Nombre de membres**En exercice : 15
Pour : 13
Contre : 1
Abstentions : 0
Votants : 14

Date de convocation : 31 mars 2017

Date d'affichage : 31 mars 2017

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille dix sept et le six avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Madame Nathalie DALMASSO, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Véronique OLLÉ, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENTS représentés : Olivier GUIDO, représenté par Jean-Marc RANCUREL, Manuela GALLY, représentée par Guy ANELLI.

ABSENT : Messieurs Wilfried SEGURA.

Secrétaire de séance : Monsieur Guy ANELLI.

Vu la délibération n° 2014-02 en date du 30 mars 2014 déterminant à 4 le nombre d'adjoints,

Vu la délibération n° 2014-03 en date du 30 mars 2014 proclamant l'élection des adjoints,

Vu l'arrêté n° 2017-10 en date du 17 janvier 2017 rapportant la délégation de fonction à Madame VITETTI Muriel, 3^{ème} adjoint,

Vu la délibération n° 2017-01 en date du 23 janvier 2017 décidant de ne pas maintenir Madame VITETTI Muriel dans ses fonctions de 3^{ème} adjoint au Maire,

Considérant qu'il y a lieu de modifier le tableau du Conseil Municipal,

Monsieur le Maire propose de changer le nombre d'adjoints en le fixant à 3. De ce fait Madame Nathalie DALMASSO, 4^{ème} adjoint devient 3^{ème} adjoint.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide,

- de changer le nombre d'adjoints en le fixant à 3,
- de modifier le tableau du Conseil Municipal, Madame Nathalie DALMASSO, 4^{ème} adjoint devenant ainsi 3^{ème} adjoint au Maire.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jean-Marc RANCUREL



AR PREFECTURE

006-210600920-20170406-2017_25-DE
Reçu le 12/04/2017

FEUILLET N° 2017/34

Cachet et paraphe



JMR

Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

Séance du 6 avril 2017

Délibération n° 2017-25

**CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN
AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Nombre de membres

En exercice : 15

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 14

Date de convocation : 31 mars 2017

Date d'affichage : 31 mars 2017

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille dix sept et le six avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Madame Nathalie DALMASSO, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Véronique OLLÉ, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENTS représentés : Olivier GUIDO, représenté par Jean-Marc RANCUREL, Manuela GALLY, représentée par Guy ANELLI.

ABSENT : Messieurs Wilfried SEGURA.

Secrétaire de séance : Monsieur Guy ANELLI.

Le Conseil Départemental a réalisé des travaux de sécurisation de la RD21 avec la création d'un trottoir. Ces travaux ont empiété de 14 m² sur la parcelle de terrain située au lieu-dit « Cicilina » cadastrée section C1263 d'une contenance de 1500 m² dont la commune de Peillon est propriétaire.

Afin de régulariser cette situation, un géomètre-expert du Département a établi un document d'arpentage mentionnant une emprise de 14 m² à distraire de cette parcelle.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de régulariser cette emprise par une cession à l'euro symbolique.

Le conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

- approuve la cession à l'euro symbolique,
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL

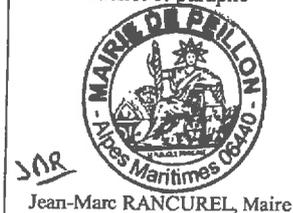


AR PREFECTURE

006-210600920-20170406-2017_26-DE
Reçu le 12/04/2017

FEUILLET N° 2017/35

Cachet et paraphe



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 6 avril 2017

Délibération n° 2017-26

**PARTICIPATION FINANCIERE DES FRAIS DE CANTINE DE LA
COMMUNE DE L'ESCARENE**

Nombre de membres

En exercice : 15

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 14

Date de convocation : 31 mars 2017

Date d'affichage : 31 mars 2017

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille dix sept et le six avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Madame Nathalie DALMASSO, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Véronique OLLÉ, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENTS représentés : Olivier GUIDO, représenté par Jean-Marc RANCUREL, Manuela GALLY, représentée par Guy ANELLI.

ABSENT : Messieurs Wilfried SEGURA.

Secrétaire de séance : Monsieur Guy ANELLI.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une famille habitant la commune de Peillon souhaiterait une participation financière de la commune pour les aider à payer la cantine de leur enfant.

Leur enfant est scolarisé dans une classe ULIS (Unité Locale Inclusion Scolaire) à l'Escarène, et les parents n'arrivent pas à supporter la totalité des frais de cantine, le repas s'élevant à 8,15 euros pour les enfants hors commune.

Monsieur le Maire propose d'aider cette famille à prendre en charge une partie des frais de cantine en participant à hauteur de 3,15 euros avec effet rétroactif à compter du mois de décembre 2016.

En raison du refus de la commune de l'Escarène de nous facturer directement notre participation, celle-ci sera versée à la famille par mandat administratif sur présentation des justificatifs de paiement.

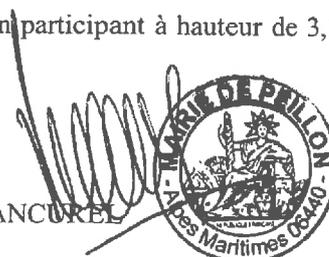
Le conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à prendre en charge une partie des frais de cantine en participant à hauteur de 3,15 euros à compter du mois de décembre 2016.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL



AR PREFECTURE

006-210600920-20170406-2017_27-DE
Reçu le 12/04/2017

FEUILLET N° 2017/36

Cachet et paraphe



J.M.R.
Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

Séance du 6 avril 2017

Délibération n° 2017-27

OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU

Nombre de membres		Date de convocation : 31 mars 2017	
En exercice :	15	Date d'affichage : 31 mars 2017	
Pour :	14		
Contre :	0		
Abstentions :	0		
Votants :	14		
		Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture	

L'an deux mille dix sept et le six avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Madame Nathalie DALMASSO, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Véronique OLLÉ, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENTS représentés : Olivier GUIDO, représenté par Jean-Marc RANCUREL, Manuela GALLY, représentée par Guy ANELLI.

ABSENT : Messieurs Wilfried SEGURA.

Secrétaire de séance : Monsieur Guy ANELLI.

La loi 2014-366 du 24 mars 2014, pour l'accès aux logements et un urbanisme rénové (dite loi ALUR) comporte, dans son article 136 des dispositions qui prévoient le transfert de compétence à l'intercommunalité en matière de Plan Local d'Urbanisme. Ce transfert se traduit par l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui s'impose aux communes en lieu et place du Plan Local d'Urbanisme Communal.

Cette même loi permet aux communes de s'opposer à ce transfert de compétence à l'intercommunalité à laquelle elles appartiennent. Cette opposition doit intervenir dans les trois mois avant le lendemain du terme du délai de trois ans, soit le 27 mars 2017, à compter de la publication du 26 mars 2014, de la loi précitée.

Considérant que la compétence Urbanisme et gestion du droit des sols est l'une des compétences majeures des communes.

Considérant que le PLU est le document de synthèse de la politique communale de développement qui décide de l'avenir du territoire et de ses conséquences sur le budget de la commune et sur l'organisation des services publics communaux.

Considérant que les communes des Paillons disposent, avec le SCOT du Pays des Paillons, d'un document d'urbanisme qui assure la cohérence du développement de ce territoire.

Considérant que les élus communaux sont les mieux placés pour apprécier les besoins de la population et décider des équipements et services à mettre en œuvre pour répondre à ces besoins.

AR PREFECTURE

006-210600920-20170406-2017_27-DE
Reçu le 12/04/2017

FEUILLET N° 2017/37

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

Séance du 6 avril 2017

Délibération n° 2017-27

OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU

Monsieur le Maire propose au conseil de conserver à la commune la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme et, donc, de s'opposer au transfert de cette compétence à la communauté de communes du Pays des Paillons.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du maire, après en avoir délibéré,

Décide de conserver à la commune la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme et s'oppose au transfert de cette compétence à la communauté de communes du Pays des Paillons.

Demande à la communauté de communes du pays des Paillons de prendre acte de cette décision.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL